

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	14 Janvier 2019	Séance du : 23 Janvier 2019
		L'An Deux Mille dix-neuf, le 23 Janvier à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 36</u>	
Présents : 29	Pour : 36	
Absents : 9	Contre :	
Représentés : 7	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Marc FAVIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérard VALENTINI (Valmascle), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuveville).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Berthe BARRE (Ceyras), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) représentée par M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault).

Absents : M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Georges GASC (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : SYDEL du Pays Cœur d'Hérault – Contrat local de santé du Cœur d'Hérault 2018

Monsieur BARDEAU rappelle aux membres du Conseil communautaire que le Contrat Local de Santé du Cœur d'Hérault, signé en 2013 par le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et l'Agence Régionale de Santé, puis prorogé par un avenant en 2015, vise à favoriser la coordination et la cohérence des actions en matière de santé sur le territoire dans une démarche partagée avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans ce domaine.

Il prévoit, jusqu'en 2017, un plan d'actions, selon les priorités suivantes :

- La Permanence des Soins et l'Aide Médicale Urgente,
- La santé mentale des jeunes,
- Le panier de services en santé publique,
- La santé en lien avec la culture,
- Le parcours des personnes âgées.

Les quatre premières années d'animation et de mise en œuvre d'actions sur le Cœur d'Hérault ont permis de mettre en exergue le partenariat qui unit fortement le Contrat Local de Santé et les trois Communautés de Communes sur des thématiques diverses (santé mentale des jeunes, addictions, nutrition...etc).

Monsieur BARDEAU ajoute qu'afin de formaliser l'ensemble de ces articulations, il semble pertinent de proposer une convention entre le Pays et les trois Communautés de Communes (Clermontois, Lodévois et Larzac, Vallée de l'Hérault) au sein de laquelle les quatre signataires s'engagent sur les éléments suivants :

- Le travail en partenariat sur les thématiques inscrites au sein du Contrat Local de Santé et de son avenant,
- La représentation des Communautés de Communes au sein des instances de gouvernance du Contrat Local de Santé (Commission santé du Pays Cœur d'Hérault, groupes de travail thématiques...etc),
- La participation des Communautés de Communes au financement de l'Unité Mobile de l'Urgence et de la Permanence des Soins du Cœur d'Hérault, dans le cadre d'un versement annuel de 25 200 euros (soit 8400 euros par Communauté de Communes) au Pays Cœur d'Hérault.

Cette convention dont le projet est joint en annexe est conclue pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2018.

Monsieur BARDEAU propose aux membres du Conseil communautaire d'approuver la Convention relative au Contrat Local de Santé du Cœur d'Hérault 2018.

Monsieur le Président soumet ce point au vote,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention relative au Contrat Local de Santé du Cœur d'Hérault 2018 telle que présentée en pièce annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois,

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS' around the top and 'HERAULT' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a star above their head.

Jean-Claude LACROIX